



**Commune de
JARDRES**

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION



Bureau d'études GHECO

B WAGON architecte-urbaniste chargé d'étude

C.JAFFRE Urbaniste chargée d'étude



Bureau d'études environnementales

S. MAZZARINO chargé d'étude

A. DEBOISE chargée d'étude

JARDRES

Plan Local d'Urbanisme **P.L.U.**

LISTE DES PIÈCES

1 – Rapport de présentation

- 1.1 – Carte agricole
- 1.2 – Archéologie

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3 – Règlement

- 3.1 – Liste des emplacements réservés

4 – Plans de zonage

- 4.1 - Document graphique au 1/7 500^e – plan d'ensemble
- 4.2 - Document graphique au 1/2 500^e – plan du BOURG
- 4.3 - Document graphique au 1/5 000^e – plan OUEST
- 4.4 - Document graphique au 1/5 000^e – plan EST

5 – Orientations d'Aménagement et de Programmation

6 – Annexes informatives et graphiques

6.1 – Servitudes d'utilité publique

- 6.1.1 – Liste des servitudes d'utilité publique et arrêtés
- 6.1.2 – Plan des servitudes d'utilité publique au 1/7 500^e

6.2 – Annexes sanitaires

- 6.2.1 - Plan du réseau d'alimentation en eau potable et poteaux incendie au 1/7 000^e (Eaux de Vienne)
- 6.2.2 - Plan du réseau d'assainissement des eaux usées du bourg au 1/2 400^e (Eaux de Vienne)
- 6.2.3 - Plan du réseau d'assainissement des eaux usées de Pressec au 1/1 000^e (Eaux de Vienne)
- 6.2.4 - Plan du réseau d'assainissement des eaux usées du Breuil au 1/1 000^e (Eaux de Vienne)
- 6.2.5 - Notice des annexes sanitaires

6.3 – Infrastructures de transports terrestres : arrêté préfectoral du 01/09/2015 et cartes

6.4 – Délibération du 29/09/2017 - Taxe d'aménagement - Fixation des taux et politique d'exonérations

6.5 – Risque Plomb – arrêté préfectoral du 15/07/2002

6.6 – Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (article L.211-1 du code de l'urbanisme)

6.7 – Les zones dans lesquelles s'applique le permis de démolir (L.430-1-e & 430-2 et suivants)

6.8 – Secteur d'information des sols

7 – Pièces administratives et délibérations

- 7.1 – Délibérations relatives à la procédure
- 7.2 – Avis d'examen au cas par cas